

## AVENANT n°1 au CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

~

### SAS ETOILE NOIRE DE STRASBOURG (Division 1)

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Non-respect des engagements pris dans le COF signé le 10 juillet 2017

**PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, LA SAS ETOILE NOIRE DE STRASBOURG S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN DE POUVOIR EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DU CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 LA SAISON 2018-2019, A SAVOIR :**

- Revenir à un montant de capitaux propres égal au montant du capital social de la SAS le 30 avril 2020 avec un résultat intermédiaire de 28K€ au 30 avril 2019.
- Placement du club sous surveillance, pour la durée de la saison sportive 2018-2019, impliquant la transmission le 20 de chaque mois d'un plan de trésorerie prévisionnel (en format Excel) établi jusqu'au 30 avril 2019 actualisé mensuellement, avec un premier envoi fixé au 20 septembre 2018 et un dernier envoi fixé au 20 avril 2019, à l'adresse email [jb.cave@ffhg.eu](mailto:jb.cave@ffhg.eu) ;
- Refaire le tableau Excel pour que le résultat de la saison 2018-2019 respecte les dispositions du COF et que la sanction de 4900 euros soit intégrée au sein dudit tableau, puis le transmettre le tableau corrigé dans ce sens concomitamment au COF signé à l'adresse email [jb.cave@ffhg.eu](mailto:jb.cave@ffhg.eu).